

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

HIGHTEC DIESEL SYSTEM PROTECT

Date de révision: 08.09.2020

Page 1 de 11

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

HIGHTEC DIESEL SYSTEM PROTECT

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

Additif

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:	ROWE Mineralölwerk GmbH	
Rue:	Langgewann 101	
Lieu:	D-67547 Worms	
Téléphone:	+49 (0)6241 5906-0	Téléfax: +49 (0)6241 5906-999
e-mail:	info@rowe-oil.com	
Internet:	www.rowe-oil.com	
Service responsable:	sdb@rowe-oil.com	

1.4. Numéro d'appel d'urgence:

Giftnotruf Mainz (DE; E) +49 (0)6131-19240

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Catégories de danger:

Danger par aspiration: Asp. Tox. 1

Danger pour le milieu aquatique: Aquatic Chronic 3

Mentions de danger:

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement (CE) n° 1272/2008

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes,

solvant naphta (pétrole), lourd, aromatique

Mention Danger

d'avertissement:

Pictogrammes:



Mentions de danger

H304

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H412

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P501

Éliminer le contenu/récipient dans procéder à l'élimination conformément aux dispositions locales.

P405

Garder sous clef.

P301+P310

EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P331

NE PAS faire vomir.

P273

Éviter le rejet dans l'environnement.

P102

Tenir hors de portée des enfants.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

HIGHTEC DIESEL SYSTEM PROTECT

Date de révision: 08.09.2020

Page 2 de 11

2.3. Autres dangers

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Composants dangereux

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification SGH			
1174522-09-8	hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes,			70-90 %
	918-481-9		01-2119457273-39	
	Asp. Tox. 1; H304 EUH066			
27247-96-7	Nitrates de 2-éthylhexyle			1-10 %
	248-363-6		01-2119539586-27	
	Acute Tox. 4, Acute Tox. 4, Acute Tox. 4, Aquatic Chronic 2; H332 H312 H302 H411			
64742-94-5	solvant naphta (pétrole), lourd, aromatique			1-10 %
	265-198-5	649-424-00-3	01-2119451151-53	
	Asp. Tox. 1, Aquatic Chronic 2; H304 H411			
104-76-7	2-ÉTHYL-1-HEXANOL			1-10 %
	203-234-3		01-2119487289-20	
	Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2; H315 H319			
91-20-3	naphtalène			<1 %
	202-049-5	601-052-00-2	01-2119561346-37	
	Carc. 2, Acute Tox. 4, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1; H351 H302 H400 H410			
121158-58-5	dodécylphénol (ramifié)			<1 %
	310-154-3		01-2119513207-49	
	Repr. 2, Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1; H361fd H315 H319 H400 H410			
95-63-6	1,2,4-triméthylbenzène			<1 %
	202-436-9	601-043-00-3	01-2119472135-42	
	Flam. Liq. 3, Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3, Aquatic Chronic 2; H226 H332 H315 H319 H335 H411			
107-15-3	éthylènediamine			<1 %
	203-468-6	612-006-00-6		
	Flam. Liq. 3, Acute Tox. 4, Acute Tox. 4, Skin Corr. 1B, Resp. Sens. 1, Skin Sens. 1; H226 H312 H302 H314 H334 H317			

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais.

Après contact avec la peau

Rincer abondamment avec de l'eau. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, rincer un moment avec de l'eau en gardant la paupière ouverte et consulter

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

HIGHTEC DIESEL SYSTEM PROTECT

Date de révision: 08.09.2020

Page 3 de 11

immédiatement un ophtalmologiste.

Après ingestion

En cas de vomissement faire attention au risque d'étouffement. Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau.

Consulter impérativement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Un contact fréquent et permanent avec la peau peut provoquer des irritations cutanées.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant Dioxyde de carbone. Poudre d'extinction. mousse résistante à l'alcool.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Non inflammable. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Information supplémentaire

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients. Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau. L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Assurer une aération suffisante. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection personnel. Eloigner toute source d'ignition.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.

Préventions des incendies et explosion

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière contre l'incendie.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

HIGHTEC DIESEL SYSTEM PROTECT

Date de révision: 08.09.2020

Page 4 de 11

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver le récipient bien fermé. Conserver les récipients dans un endroit frais et bien ventilé. Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé. Les planchers doivent être étanches, doivent résister aux liquides et être faciles à nettoyer. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

Conseils pour le stockage en commun

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Additif

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m³	f/cm³	Catégorie	Origine
95-63-6	1,2,4-Triméthylbenzène	20	100		VME (8 h)	UE
		50	250		VLE (15 min)	
107-15-3	1,2-Diaminoéthane	10	25		VME (8 h)	
		15	35		VLE (15 min)	
104-76-7	2-Éthylhexan-1-ol	1	5,4		VME (8 h)	
91-20-3	Naphtalène	10	50		VME (8 h)	

8.2. Contrôles de l'exposition



Contrôles techniques appropriés

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.

Mesures d'hygiène

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir! Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

Protection des yeux/du visage

Protection oculaire appropriée: lunettes à coques. Lunettes de protection hermétiques.

Protection des mains

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques. Porter des gants appropriés.

Protection de la peau

Vêtement de protection.

Protection respiratoire

Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un équipement de protection respiratoire. Le port d'un masque respiratoire protecteur n'est pas nécessaire si l'utilisation s'effectue conformément aux règles et dans des conditions normales.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

HIGHTEC DIESEL SYSTEM PROTECT

Date de révision: 08.09.2020

Page 5 de 11

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:	liquide
Couleur:	jaune clair
Odeur:	caractéristique
pH-Valeur:	non déterminé

Modification d'état

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	~ 180-280 °C
Point d'éclair:	~ 63 °C

Inflammabilité

solide:	non applicable
gaz:	non applicable
Limite inférieure d'explosivité:	0,6 vol. %
Limite supérieure d'explosivité:	7,0 vol. %
Température d'inflammation:	~ 200 °C

Température d'auto-inflammabilité

solide:	non applicable
gaz:	non applicable
Température de décomposition:	non déterminé

Propriétés comburantes

Non comburant.

Pression de vapeur:	non déterminé
Densité (à 15 °C):	~ 0,81 g/cm³
Hydrosolubilité:	difficilement soluble.

Solubilité dans d'autres solvants

miscible avec la plupart des solvants organiques

Coefficient de partage:	VOC g/l: 810
Densité de vapeur:	non déterminé
Taux d'évaporation:	non déterminé

9.2. Autres informations

Teneur en corps solides:	non déterminé
--------------------------	---------------

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Dans des conditions normales, le produit est stable et des réactions dangereuses sont improbables.

10.2. Stabilité chimique

Dans des conditions normales, le produit est stable et des réactions dangereuses sont improbables.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des produits de réaction dangereux ne sont pas connus.

10.4. Conditions à éviter

Eloigner toute source d'ignition.

10.5. Matières incompatibles

Agents oxydants, fortes.

HIGHTEC DIESEL SYSTEM PROTECT

Date de révision: 08.09.2020

Page 6 de 11

10.6. Produits de décomposition dangereux

Des produits de décomposition dangereux ne sont pas connus.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques
11.1. Informations sur les effets toxicologiques
Toxicité aiguë

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
1174522-09-8	hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes,				
	orale	DL50 >5000 mg/kg	Rat	OECD-Richtlinien 401	
	cutanée	DL50 >5000 mg/kg	Lapin	OECD-Richtlinien 402	
	inhalation (4 h) vapeur	CL50 4951 mg/l	Rat	OECD-Richtlinien 403	
27247-96-7	Nitrates de 2-éthylhexyle				
	orale	ATE 500 mg/kg			
	cutanée	ATE 1100 mg/kg			
	inhalation (1 h) vapeur	ATE 11 mg/l			
	inhalation aérosol	ATE 1,5 mg/l			
64742-94-5	solvant naphta (pétrole), lourd, aromatique				
	inhalation vapeur	CL50 >590 mg/l	Rat		
91-20-3	naphtalène				
	orale	ATE 500 mg/kg			
121158-58-5	dodécylphénol (ramifié)				
	orale	DL50 2100 mg/kg	Rat		
	cutanée	DL50 15000 mg/kg	Lapin		
95-63-6	1,2,4-triméthylbenzène				
	orale	DL50 5000 mg/kg	Rat	RTECS	
	inhalation (4 h) vapeur	CL50 18 mg/l	Rat	RTECS	
	inhalation aérosol	ATE 1,5 mg/l			
107-15-3	éthylènediamine				
	orale	DL50 1200 mg/kg	Rat	GESTIS	
	cutanée	DL50 656 mg/kg	Lapin	GESTIS	

Information supplémentaire référentes à des preuves

Le mélange est classé dangereux selon la Directive 1999/45/CE.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques
12.1. Toxicité

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

HIGHTEC DIESEL SYSTEM PROTECT

Date de révision: 08.09.2020

Page 7 de 11

Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h] [d]	Espèce	Source	Méthode
1174522-09-8	hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes,					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 1000 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)		
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 1000 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 1000 mg/l	48 h	Daphnia magna		
27247-96-7	Nitrates de 2-éthylhexyle					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 2 mg/l	96 h	Brachydanio rerio		
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 1-10 mg/l	72 h			
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 >10 mg/l	48 h	Daphnia magna		
64742-94-5	solvant naphta (pétrole), lourd, aromatique					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 2-5 mg/l	96 h			
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 3-10 mg/l	48 h			
95-63-6	1,2,4-triméthylbenzène					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 7,72 mg/l	96 h	Pimephales promelas		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 3,6 mg/l	48 h	Daphnia	ECOTOX	
107-15-3	éthylènediamine					
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 26,5 mg/l	48 h		GESTIS	

12.2. Persistance et dégradabilité

Le produit est partiellement biodégradable.

N° CAS	Substance			
	Méthode	Valeur	d	Source
	Évaluation			
27247-96-7	Nitrates de 2-éthylhexyle			
		0%	28	

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
27247-96-7	Nitrates de 2-éthylhexyle	3,74-5,24
121158-58-5	dodécylphénol (ramifié)	7,1
95-63-6	1,2,4-triméthylbenzène	3,63
107-15-3	éthylènediamine	-2,04

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

HIGHTEC DIESEL SYSTEM PROTECT

Date de révision: 08.09.2020

Page 8 de 11

FBC

N° CAS	Substance	FBC	Espèce	Source
27247-96-7	Nitrates de 2-éthylhexyle	1332		
64742-94-5	solvant naphta (pétrole), lourd, aromatique	<100		

12.4. Mobilité dans le sol

Le produit n'a pas été testé.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Cette matière ne remplit pas les critères de classification PBT ou vPvB.

12.6. Autres effets néfastes

Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Information supplémentaire

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations d'élimination

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales. Evacuer vers une installation de traitement physico-chimique en respectant les réglementations administratives. En concertation avec les services de traitement des déchets, et après prétraitement physico-chimique, déposer avec les ordures ménagères.

Code d'élimination des déchets - Produit

070704 DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE ORGANIQUE; déchets provenant de la FFDU de produits chimiques issus de la chimie fine et de produits chimiques non spécifiés ailleurs; autres solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques; déchet dangereux

Code d'élimination des déchets - Résidus

070704 DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE ORGANIQUE; déchets provenant de la FFDU de produits chimiques issus de la chimie fine et de produits chimiques non spécifiés ailleurs; autres solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques; déchet dangereux

L'élimination des emballages contaminés

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1. Numéro ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

HIGHTEC DIESEL SYSTEM PROTECT

Date de révision: 08.09.2020

Page 9 de 11

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR
L'ENVIRONNEMENT:

non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE

Autorisations (REACH, annexe XIV):

Substances extrêmement préoccupantes, SVHC (REACH, article 59):
éthylènediamine

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3: 1,2,4-triméthylbenzène; éthylènediamine
Inscription 28: hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes,
Inscription 30: dodécylphénol (ramifié)

2004/42/CE (COV): 810 g/l

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

HIGHTEC DIESEL SYSTEM PROTECT

Date de révision: 08.09.2020

Page 10 de 11

Indications relatives à la directive
2012/18/UE (SEVESO III):

N'est pas soumis au 2012/18/UE (SEVESO III)

Législation nationale

Limitation d'emploi:

Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE). Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant.

Classe risque aquatique (D):

2 - présente un danger pour l'eau

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Modifications

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 9.

Abréviations et acronymes

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service
LC50: Lethal concentration, 50%
LD50: Lethal dose, 50%

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Classification	Procédure de classification
Asp. Tox. 1; H304	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 3; H412	

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H312 Nocif par contact cutané.
H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H332 Nocif par inhalation.
H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H351 Susceptible de provoquer le cancer.
H361fd Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

HIGHTEC DIESEL SYSTEM PROTECT

Date de révision: 08.09.2020

Page 11 de 11

Information supplémentaire

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel. Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)